



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Madame SOENEN Samantha domiciliée 5 rue du Perat 16560 AUSSAC-VADALLE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame SOENEN Samantha loue le Centre Socioculturel les 22-23/11/2025, **petite-grande salle et cuisine.** (Selon délibération D_2024_7_4 en date du 08 octobre 2024 fixant les tarifs).

	Habitants de la commune			Associations de la commune Gratuit	Hors commune			Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande salle	Cuisine	Petite salle		Grande salle	Cuisine	Petite salle	
	Grande et petite salle							
Semaine 1er jour	90	20	30		180	70	80	15 € Mensuel (1 journée hebdo.)
Par jour suivant	50	10	20		90	40	50	
Forfait Week-end <i>(du vendredi après-midi au lundi 8h)</i>	120	30	40		250	100	110	

En dehors des cas de gratuité prévus dans la délibération les consommations d'énergie seront facturées au réel.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (**120€ + 30€ + 40€ = 190 €**).

Dépôt de caution obligatoire : **1 000 €**

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 21 novembre 2025 à 13h30

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 24 novembre 2025 à 08h30

Objet de la location : Repas d'Anniversaire

Madame SOENEN Samantha déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Lu et approuvé
[Signature]

Le Maire,
Gérard LIOT

[Signature]



Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.